

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Direction générale de l'aviation civile

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

ATTESTATION DE CONFORMITE DE TYPE

Codification	Référence	Indice
VIM90 P2.5	2010-I	Indice A

Vu le règlement d'instruction des demandes d'attestation de conformité approuvé par la commission nationale des matériels de sécurité aéroportuaire lors de sa séance du 24 mai 2007,
Vu l'avis émis par la commission nationale des matériels de sécurité aéroportuaire lors de la séance du 28 septembre 2010,

la présente attestation de conformité de type référence 2010-I Indice A est délivrée à la société :

GIMAEX SAS
8, rue Henri Becquerel
ZI Mitry-Compans – BP215
77292 MITRY MORY CEDEX
FRANCE

pour le véhicule, produit ou équipement suivant :

- Type : **Véhicule SSLIA**
- Codification : **VIM90 P2.5**
- Numéro d'Identification du Véhicule : **VF9 VM2613 47036008**
- Lieu où le véhicule est visible : **Aéroport de Nouméa La Tontouta (Nlle-Calédonie)**
- Référence du dossier technique présenté: **Courrier GIMAEX du 1^{er} juin 2010.**
Une annexe descriptive du véhicule est jointe à la présente attestation.

Cette conformité est appréciée par rapport aux spécifications techniques communes *Véhicules SSLIA V2R5 du 13 juillet 2006* approuvées par arrêté interministériel le 12 décembre 2006.

L'usage de ce véhicule est autorisé pour la lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aéroports. Le logo prévu par la CNMSA peut y être apposé. Aucune modification des caractéristiques du véhicule, y compris après mise en service, n'est autorisée, sauf avis préalable de la CNMSA et accord du ministre chargé de l'aviation civile.

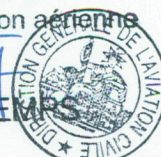
La présente attestation est valable pour le véhicule identifié ci-dessus ainsi que tous les véhicules du même type livrés avant le **1^{er} juin 2020.**

Fait à Paris le,

Pour le ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer,
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Le directeur
aéroports et navigation aériens

Alain PRINTEMPS



Direction de la Sécurité
de l'Aviation Civile
50, rue Henry Farman
75720 Paris cedex 15
Tél : 01 58 09 43 66



DSAC

Secrétariat CNMSA : Service Technique de l'Aviation Civile
Subdivision SE/E/LIA
9 av. Dr Maurice Grynfogel
BP 53735
31035 TOULOUSE CEDEX 1
Tél : 01 49 56 83 42
Stac-cnmsa@aviation-civile.gouv.fr

Présent
pour
l'avenir

www.developpement-durable.gouv.fr